

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
8 janvier 2003
Français
Original: anglais

Lettre datée du 2 janvier 2003, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1373 (2001) concernant la lutte antiterroriste

J'ai l'honneur de me référer à ma lettre du 31 juillet 2002 (S/2002/864) transmettant un rapport présenté par le Costa Rica au Comité contre le terrorisme conformément au paragraphe 6 de la résolution 1373 (2001).

Ayant examiné attentivement ledit rapport avec l'aide de ses experts, le Comité contre le terrorisme a écrit au Représentant permanent de Costa Rica auprès de l'Organisation des Nations Unies pour faire part de ses observations préliminaires. Il a demandé au Costa Rica une réponse, sous la forme d'un rapport complémentaire, d'ici le 25 février 2003.

Je vous saurais gré de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

Le Président du Comité du Conseil de sécurité
créé par la résolution 1373 (2001)
concernant la lutte antiterroriste
(*Signé*) Jeremy **Greenstock**

